



STOUMONT
Point de vue NATURE !

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

ANNEXE 25

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme au nom de Monsieur Alexis DUMEZ demeurant Rue du Houmier 29 à 4140 Rouvreur pour la construction de deux habitations jumelées dans un lotissement sur un terrain situé Moulin du Ruy , 8 à 4987 Stoumont- Moulin du Ruy , 8/1 à 4987 Stoumont , et cadastré 2^e division, section F n°612/I.

Le projet s'écarte des normes indicatives d'un permis d'urbanisation en ce qui concerne:

- un seul logement par lot
- un garage sera prévu soit dans le volume principal ou accolé ou annexé en façade avant ou le plus près possible de la voirie
- la surface de parcage n'excède pas un quart de la zone de recul
- rampe d'accès de max 4 % sur les 5 premiers mètres et 12 % pour la suite
- les volumes secondaires présenteront une toiture à un ou deux versants
- structure métallique pour les terrasses couverte et rives de toiture en fibrociment

et présente les caractéristiques suivantes :

- Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation – Permis d'urbanisation

Le dossier peut être consulté **sur RDV**, à **l'accueil** de l'administration, le lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h, les mardi et jeudi de 9 h à 12 h, ou à un autre moment sur RDV (à prendre au moins 24h à l'avance) à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service urbanisme (☎ : 080/29.26.56) tous les jours ouvrables du lundi au jeudi de 9 h à 12 h. Par mail à urbanisme@stoumont.be.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 04.04.2025 au 18.04.2025 au collège communal¹ :

¹ Les enquêtes publiques et annonces de projet sont suspendues du 16 juillet au 15 août et du 24 décembre au 1^{er} janvier

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : ann-sophie.moes@stoumont.be – coralie.adam@stoumont.be.

Par le Collège,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

H. Snackers

D. Gilkinet